Programme de Formation

Déclaration d'aptitude au contact des denrées alimentaires (réf : EM010)

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique

Public visé

Responsables, Ingénieurs et techniciens des services qualité, production et technique des IAA. Utilisateurs d'emballage et de machines.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les interactions contenues-contenant liées à l'utilisation des matériaux et objets au contact (emballage et équipements de production)
- Décrire la déclaration d'aptitude au contact des aliments
- Analyser et interpréter les déclarations d'aptitude au contact des aliments pour en faire une vraie donnée d'entrée de votre système d'analyse des dangers (HACCP)
- Evaluer la conformité des déclarations de vos fournisseurs en développant une autonomie suffisante et en appliquant une méthodologie cohérente

Description

Cette journée de formation vous donne les clés pour maîtriser les **enjeux majeurs** liés à l'utilisation des matériaux au contact des denrées alimentaires en IAA. Vous y décodez le cadre réglementaire et clarifiez les responsabilités juridiques de chaque acteur de la chaîne, afin de sécuriser vos pratiques et vos décisions.

Concrètement vous repartez avec des apports concrets pour interpréter et utiliser les **déclarations d'aptitude au contact des aliments**. Vous pourrez les transformer en véritables données d'entrées de votre système HACCP, au service de la performance et de la conformité de votre organisation.

Contenu :

- Présentation de l'articulation des textes clés
 - Les textes applicables aux emballages et aux machines
 - Les textes clés harmonisés au niveau de l'UE Règlement cadre (CE) n°1935/2004 (plastiques, céramique...)
 - Les textes clés non harmonisés au niveau de l'UE (métaux, élastomères, papier / carton...)

- Ateliers : la démarche pour démontrer l'aptitude au contact des aliments
 - Comment gérer les déclarations ?
 - Comment les rédiger ?
 - Comment interpréter leur contenu ?
 - Comment exploiter les données fournisseurs ?

Ces questions seront abordées de manière pratique lors d'études de cas :

- Analyse et discussion sous la forme de questions/réponses sur les notions incontournables à retrouver dans une déclaration

- Présentation des nouveautés à venir
 - Questions/réponses sur d'éventuels sujets de préoccupation

Prérequis

Avoir consulté les textes réglementaires clés (règlement européen 1935/2004, 2023/2006 et 10/20011).

Modalités pédagogiques

Pédagogie participative : alternance d'exposés illustrés d'un support PowerPoint, d'échanges interactifs et de travaux dirigés. Les participants sont invités à se munir d'un PC ou à défaut d'une tablette connectable à internet (exercice digitalisé et documents numériques à consulter durant la formation).

Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation finale des connaissances par écrit
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

Informations sur l'accessibilité

Pour tout besoin d'adaptation de la formation lié à une situation de handicap ou toutes autres situations personnelles, merci de nous en informer avant inscription afin d'étudier ensemble les mesures nécessaires : handicap.formation@adria.fr